



Recours cheque en bois contre agence bancaire

Par **jilo**, le **20/07/2010** à **14:45**

Bonjour, j'ai été victime "d'un cheque en bois" renvoi à ma banque, retour impayé un mois plus tard je me rends donc à l'agence où est le compte, ils m'annoncent d'une part que le client est en interdit bancaire, et que depuis peu le compte a été cloturé. Je me demandais s'il n'y a pas un recours contre la banque, qui quand elle fiche un client à la Banque de France en interdit bancaire, n'a pas dans l'obligation de récupérer chèquiers et carte bancaire, ce qui éviterait que le détenteur se fasse "plaisir" en arnaquant beaucoup de personnes au passage. Le banquier, m'a bien envoyé un courrier relatant la non solvabilité du cheque, et a été très mal à l'aise quand je lui ai demandé si j'avais moyen de récupérer mon dû en me retournant contre son agence. Si vous avez une piste ou une jurisprudence à ce sujet je suis preneur. Merci beaucoup de votre attention. Mr Lahaye

Par **amajuris**, le **20/07/2010** à **18:16**

Bjr, la banque a sans doute tenté de récupérer les chèquiers mais votre client a pu garder quelques chèques en les déclarant volés. Faites une demande à la banque vous ne risquez rien. ncdt